



ASSEMBLEE GENERALE ordinaire **6 avril 2022**

Membres présents

Collège 1 :

Présidents de Parcs : Michaël Weber, président, Philippe Gamen, 1^{er} vice président, Jean Mangion, trésorier, Guillaume Maréchal (Ardennes), Catherine Marlas (Causses du Quercy), Denis Leroux (Doubs horloger), Jean-Jacques Boussaingault (Gâtinais Français), Vincent Dedieu (Landes de Gascogne), Sophie Tubiana (Loire Anjou Touraine), Dominique Santoni (Luberon), Caroline Benoit (Montagne de Reims), Laurent Marting (Normandie Maine), Michel Garcia (Pyrénées Catalanes), Michel Gros (Sainte Baume), Bernard Clap (Verdon), Benjamin Demailly (Vexin Français)

2^e élu : Laurent Geslin (Alpilles), Sylvie Dalguerre (Ballons des Vosges), Catherine Balguerrie Raulet (Camargue), Jean-Pierre Furlon (Corbières fenouillèdes), Emmanuelle Gazel (Grands Causses), Carine Paillard (Sainte Baume), Bertrand Wahl (Vosges du Nord), Paul Vitart (Normandie-Maine), François Drouin (Oise Pays de France)

Directeurs : Eric Blot (Alpilles), Celine Bavois d'Avril (Ardennes), Olivier Guiard (Aubrac), Sebastien Desanlis (Baie de somme), Olivier Claude (Ballons des vosges), Laurence Dervaux (Boucles de la seine normande), François Charlet (Caps et marais d'opale), Clotilde Duhayon (Corbières Fenouillèdes), François Geronimi (Corse), Yannick Nancy (Doubs Horloger), Monique Cassé (Golfe du Morbihan), Xavier Beaussart (Haut Languedoc), Sandie Aloisi Roux (Haute Vallée de Chevreuse), Dominique Vergnaud (Livradois Forez), Thibault Meurgey (Loire Anjou Touraine), Laure Galpin (Luberon), Jean-Luc Desbois (Massif des Bauges), Olaf Holm (Montagne de Reims), Geneviève Santini (Normandie Maine), Elisabeth Gallien (Préalpes d'azur), Denis Guillemain (Perche) Matthieu Cruège (Pyrénées Ariégeoises), Severine Casasayas (Pyrénées Catalanes), Valérie Rivat (Queyras), Suzanne Gioanni (Verdon), Rita Jacob (Vosges du nord)

Collège 2 : Guillaume Maréchal (Région Grand Est), Sébastien Humbert (Grand Est), Mathieu Labrousse (Région Nouvelle Aquitaine), Katia Bourdin (Région Nouvelle Aquitaine), Cédric Vial (Région Auvergne Rhône Alpes), Aurore Lagneau (Région Bourgogne Franche Comte), Ghislaine Senée (Région Ile de France), Lou Noirclère (Région Grand Est), Laurent Marting (Région Normandie)

Collège 3 : ras

Collège 4 : ras

Ont donné pouvoir :

Collège 1 : Benoit Baranger (Loire anjou Touraine), Laurent Laroche (Brenne), Jacques Charron (Boucles de la seine normande), Raymond Zingraff (Scarpe Escaut), Odile Beirens (Lorraine), Jean Valadier (Aubrac), Hervé Baro (Corbières Fenouillèdes), Denis Letan (Marais du cotentin et du bessin), Olivier Putot (Vercors), Guy Leroy (Brenne), Christine Roblez (Landes de Gascogne), Didier Codorniou (Narbonnaise en Méditerranée), Grégory Lelong (Scarpe escaut), Jérôme End (Lorraine), Jacques Costa (Corse), Françoise Vespa (Haut Jura), Marie-Pierre Pons (Haut Languedoc), David Lappartient (Golfe du morbihan), Lionel Chauvin (Volcans d'Auvergne), Fabrice Château (Périgord Limousin), Martine Mazoyer (Pilat), Sandrine Gardet (Pilat), Céline Paya (Narbonnaise en méditerranée), Dominique Allix (Monts d'Ardèche), Cedric Bôle (Doubs horloger), Marielle Chevallier (Forêt d'orient), Kamel Chibli (Pyrénées Ariégeoises), Jocelyne Fert (Pyrénées Ariégeoises), Richard Fiol (Grands Causses), Agnès Lanthier (Vexin Français), Beatrice Neel (Haut jura), Ken Reyna (Mont Ventoux), Laurent Seguin (Ballons des Vosges), Emmanuelle guilmault (Gâtinais français), Caroline Muller (Monts d'ardèche), Patrick de Carolis (Camargue), Pascal Duforestel (Marais poitevin), Eric Provost (Brière), Nathalie D'acunto (Lorraine), Jean-Luc Blaise (Pyrénées catalanes), Olivier Georges (Morvan), Sylvain Mathieu (Morvan), Alexandre Noël (Sainte Baume), Emilie Ruin (Baronnies provençales), Nicole Peloux (Baronnies Provençales), Jacques Adenot (Vercors), Stéphane Rodier (Livradois Forez), Daniel Vialelle (Haut Languedoc), Nathalie Boudoul (Livradois Forez), Sophie Warot Lemaire (Caps et marais d'Opale), Christian Blanc (Queyras) Jacqueline Bouyac (Mont Ventoux) Eric Mele (préalpes d'azur)

Collège 2 : Maxime Meyer (Région Auvergne Rhône Alpes), André Crocq (Région Bretagne), Emmanuel Mandon (Région Auvergne Rhône Alpes), Stéphane Woynaroski (Région Bourgogne Franche Comté), Georges Botella (Région Sud), Jacqueline Bouyac (Région Sud) Jérôme End (Région Grand est)

Collège 4 : Loïc Bidault (FCEN)

Invités : Baptiste Maury (MTE), Sandrine Créneau (MTE)

Equipe Fédération : Eric Brua, Dominique Vespuce, Valérie Petel, Thierry Mougey, Philippe Moutet, Stéphane Adam, Olivier André, Ophélie Peirin, Clara Fontana, Florence Moesch, Anais Tessore, Fabien Hugault, Léa Juret, Aurélie Philippeau, Lea Roumazeilles, Anne Le Garrec

Assemblée générale ordinaire

Le quorum des voix étant de 157, il est atteint avec 159 voix présentes ou représentées.

A la demande du Président, une minute de silence a été respectée en l'honneur des ukrainiens victimes de la guerre.

1) Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale du 24 novembre 2021

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

2) Rapport moral du Président

Chers collègues,

Je dois vous avouer que j'aurais aimé ouvrir cette Assemblée générale dans un contexte mondial plus serein. Après avoir connu deux années de crise sanitaire, nous voilà plongés depuis plus d'un mois, dans une guerre, sur le continent européen et aux portes de l'Union Européenne.

Je veux avoir une pensée pour les nombreuses personnes qui souffrent de ce conflit en particulier ces ukrainiens victimes d'exactions et qui découvrent les crimes de guerre perpétrés ces derniers jours. La guerre en Ukraine et ses conséquences économiques remettent en question la mondialisation et notre trop forte dépendance énergétique et agricole.

Nous entendons, dans le cadre de la campagne présidentielle, des tentations de pointer du doigt les contraintes environnementales qui porteraient atteinte à notre volonté de trouver rapidement des solutions pour garantir davantage notre souveraineté. Nous mettons en garde contre cette tentation.

La préservation de l'environnement et la lutte contre l'érosion de la biodiversité ne sont pas des détails ou une sorte de gadget dont nous pourrions nous passer au bénéfice d'autres priorités. La transition écologique reste bien l'une des priorités du moment. L'avenir des humains en dépend.

Ce contexte doit au contraire être une opportunité pour investir encore plus massivement dans la transition écologique. Relocaliser notre alimentation, notre production énergétique, mais également accélérer la recherche de sobriété tout en préservant l'environnement. Nous prônons et expérimentons cela depuis plus de 50 ans dans nos territoires. Cette expérience, nous la mettons à disposition du grand chantier national qui s'ouvrira sans aucun doute après les présidentielles.

Notre Fédération accompagne les Parcs qui révisent leur charte et veille, au nom du réseau, au respect des critères de classement pour les Parcs en création. Élaborer une charte est un exercice difficile qui demande de l'engagement, une organisation solide, des moyens spécifiques (il est important de le rappeler) mais également de la patience voir du courage. La procédure est exigeante.

Mais cette lourdeur est justifiée en très grande partie par le décret final qui classe le territoire. Ce décret de classement est la clé de voute du contrat entre le territoire, les collectivités partenaires et en premier lieu les Régions et l'État. Il garantit la cohérence de notre réseau et le prestige du classement. Les Régions, l'État et la Fédération des Parcs naturels régionaux y sont attachés. Le projet de loi 3Ds a été l'occasion de le rappeler.

En 2021, nous avons eu l'immense plaisir d'accueillir les Parcs naturels régionaux du Doubs horloger et de Corbières Fenouillèdes respectivement, 57^e et 58^e Parcs naturels régionaux de France.

De nombreux territoires font part de leur motivation à intégrer notre réseau. 5 Parcs ont passé le cap de l'avis d'opportunité, plus d'une dizaine sont plus ou moins avancés dans le projet.

Nous ne pouvons que nous féliciter de l'attractivité de l'outil. Face aux multiples défis que posent la transition écologique mais plus globalement les défis auxquels doit faire face la ruralité, les Parcs sont des outils extraordinaires et des espaces de concertation uniques entre les acteurs et les collectivités du territoire. Les Parcs sont aussi des territoires

singuliers qui abritent des patrimoines naturels et culturels remarquables. Nous devons, État, Région et Fédération, veiller au respect de ces conditions qui prévalent à leur classement.

L'année 2021 a également été une année électorale importante. Suite aux élections régionales et départementales, 15 nouveaux présidents ont pris leurs fonctions dans les Parcs, et 5 nouveaux élus ont intégré le Bureau de la Fédération.

A cette occasion, j'ai eu l'occasion de réunir les élus régionaux, élus de notre collège 2. Je les ai invités à rejoindre nos commissions. Ils sont destinataires des informations du réseau. Le lien avec les Régions est fondamental et leur adhésion directe à la Fédération témoigne de l'importance de notre travail non seulement pour le réseau mais également à destination des régions. Ceux qui portent les projets de Parcs ou accompagnent les Parcs en révision mesurent en général le bénéfice de notre expertise. Mais nous devons aller plus loin et accroître encore nos liens tant avec les élus qu'avec les techniciens.

Comme vous le savez, nous avons été très mobilisés sur les nombreux projets de Loi ou par l'accompagnement de la mise en place des stratégies et plans nationaux. Le lobbying demande beaucoup d'investissement, notamment sur le plan législatif. Mais nous pouvons nous féliciter des avancées que nous avons obtenues : la prolongation du classement des Parcs dont la procédure de révision a été affectée par la crise sanitaire, l'assouplissement des règles d'autofinancement des syndicats mixtes de Parcs et bien entendu, la dotation biodiversité.

Il s'agit là des réformes qui nous impactent directement, mais nous sommes également attentifs aux réformes qui peuvent bénéficier plus indirectement à nos territoires.

Nous avons été actifs dans le cadre de l'élaboration de la loi Climat résilience ou de la Loi 3DS. Concernant les politiques nationales, le fait le plus marquant est l'adoption de la stratégie nationale des aires protégées qui, pour la première fois, reconnaît les Parcs naturels régionaux comme un outil majeur de préservation de la biodiversité et comme un laboratoire de la mise en place des changements transformateurs.

Ce positionnement fort et la légitimité qui en découle, nous allons continuer à les cultiver.

Le réseau des Parcs naturels régionaux est un réseau vivant. Les Parcs s'organisent progressivement au niveau régional et parallèlement, ils cultivent leur dimension nationale. La Fédération incarne la grande famille des Parcs naturels régionaux de France. Les nombreux techniciens et élus des Parcs participent activement à la vie de notre réseau.

Nous avons ainsi renoué avec les événements nationaux en présentiel : une Assemblée Générale en automne, les premières rencontres nationales Natura 2000, les états généraux de l'Habitat organisées à l'école d'architecture du Val de Seine qui ont donné lieu à un plaidoyer et 5 séminaires.

Mais la visioconférence est désormais également pleinement intégrée à nos activités. Nous avons ainsi organisé 32 webinaires en 2021 dont les controverses du CORP qui rencontrent un vif succès (celle d'hier sur l'agroécologie a réuni plus de 200 participants). Même si nous avons malheureusement encore été contraints d'annuler une nouvelle fois l'organisation du congrès des Parcs en 2021, nous avons souhaité capitaliser autour du thème de la santé lors d'une journée en visioconférence : Un territoire, une santé !

Les Parcs naturels régionaux sont attachés au rôle qu'ils jouent dans le développement local et l'aménagement du territoire, dans la transition énergétique. Le réseau sur ce sujet

échange beaucoup et nous leur mettons à disposition une expertise nationale dans de nombreux séminaires. Notre expertise est également appréciée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires qui nous a associé au dispositif des petites villes de demain et prochainement au plan avenir montagne.

La Fédération s'investit fortement dans les partenariats nationaux.

L'exposition que vous avez eue l'occasion de visiter avant cette réunion en est une parfaite illustration. Elle a été organisée dans le cadre d'une collaboration entre 7 réseaux du patrimoine :

- Fédération des Parcs naturels régionaux de France
- Les Plus Beaux Villages de France
- Les Plus Beaux Détours de France
- Petites Cités de Caractère de France
- Réseau des Grands Sites de France
- Sites et Cités remarquables de France
- Ville et Métiers d'Art

Regroupés au sein de l'association France territoires et patrimoines d'exception.

Notre collaboration avec la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, Réserves naturelles de France, qui porte sur l'inter réseau Natura 2000, s'est étendue en 2021 aux Grands Sites de France.

Nous portons désormais pour le compte des 4, avec l'appui du Ministère de la Transition Ecologique et en lien avec l'Office Français pour la Biodiversité, ce réseau d'élus locaux impliqués dans la politique Natura 2000.

Là encore, dans le cadre du transfert de compétence prévu par la Loi 3Ds, nous devons accroître nos liens avec les régions. Des réunions en partenariat avec elles sont actuellement organisées et contribueront, je l'espère, à faire connaître le travail mené au sein de cette mission inter réseau.

Je remercie son porte-parole, Jean-Luc Blaise, vice-président du PNR des Pyrénées Catalanes pour son investissement.

Je profite également de ce rapport moral pour faire part de quelques préoccupations relatives à ce transfert de compétence. Bien entendu, nous Parcs régionaux, outils territoriaux par essence et depuis leur création, nous mesurons les bénéfices potentiels liés à une plus grande territorialisation des outils de protection de la nature.

Mais nous savons également par expérience que ces transferts se font rarement sans risques et sans impacts pour les gestionnaires. L'inter réseau est une chance pour nous permettre de suivre ce chantier et d'attirer l'attention de l'État et des Régions sur les points d'inquiétudes qui nous remontent du terrain.

La directive habitat fête ses 30 ans cette année. Le réseau natura 2000, plus grand réseau d'aires protégées au monde, est désormais bien implanté dans les territoires. Il ne faudrait pas que ce transfert soit une source d'inquiétude, de fragilisation du dispositif et finalement de régression. Toute perte de confiance serait une catastrophe. Notre inquiétude est légitime car si le risque existe y compris quand les régions font preuve de motivation, nous avons quelques signaux inquiétants de la part de régions qui ne le sont pas.

La Fédération porte également des projets en direct car l'échelle nationale offre de nombreuses opportunités de coopération et d'occasions de faire rayonner notre label national.

Il y a la marque « Valeur Parc Naturel Régional » toujours très dynamique. 39 nouveaux produits bénéficient de la marque depuis 2021, nous avons conduit d'importants chantiers de simplification et de remise à plat des référentiels.

Je sais que de nombreuses autres réflexions, souvent très structurantes et innovantes, qui pourraient sur des filières sont à l'étude. Je remercie les Parcs qui s'investissent dans la mise en place des cahiers des charges de ces nouveaux produits. Ils mettent souvent beaucoup de temps au service et au bénéfice de l'ensemble des Parcs.

Il y a notre initiative « Familles à biodiversité positive » dans laquelle 9 Parcs et une centaine de familles sont engagés et qui permet de travailler sur le volet citoyen de la lutte contre l'érosion de la biodiversité. C'est une dimension fondamentale du combat que nous menons sur ce thème. Nous tirerons sans aucun doute des enseignements importants de ces espaces de dialogue et de co-constructions de solutions concrètes et locales.

Il y a l'outil EVA, outil d'évaluation créé à l'initiative des Parcs régionaux, qui entre dans une nouvelle phase et nous permet d'accroître encore d'avantage nos liens avec l'OFB, les parcs nationaux et bientôt les parcs marins.

Il y a enfin notre plateforme de commercialisation de l'offre touristique « Destination Parcs » qui prend désormais un caractère plus opérationnel.

C'est l'aboutissement d'une longue réflexion et même si l'objectif premier est la viabilité économique du produit, le chemin qui nous a permis d'en arriver là est, au dire des 15 Parcs participants, déjà un élément de satisfaction. Construire un séjour qui véhicule nos valeurs est un exercice qui fédère l'ingénierie des Parcs et les prestataires de nos territoires. Il nous permet de nous projeter concrètement dans cette forme de tourisme engagé, en France et à la rencontre des acteurs qui font la vie quotidienne de nos territoires.

Bien entendu, il y a également des sujets sur lesquels nous aurions aimé nous féliciter d'un bilan plus positif.

C'est le cas concernant la réforme de la PAC. Malgré un investissement très fort dans le domaine et un excellent partenariat avec les Parcs nationaux, nous n'avons pas réussi à infléchir les arbitrages nationaux.

La Fédération continue néanmoins de se mobiliser pour défendre un meilleur accompagnement des agriculteurs et des territoires vers l'agroécologie, par la PAC ainsi que par les autres outils de politique publique, en lien aussi avec d'autres réseaux comme le collectif « Pour une autre PAC ».

Notre activité dans ce domaine ne se concentre pas que sur la PAC. Il y a également l'important travail sur l'alimentation et quelques beaux partenariats qui se sont mis en place comme celui récemment signé par Philippe Gamen, 1^{er} Vice Président délégué, au Salon de l'agriculture avec la Fédération nationale de l'agriculture biologique.

Le modèle des Parcs régionaux inspire toujours de nombreux Pays dans le monde. Nous coopérons activement avec la Guinée, l'Uruguay, la Turquie, le Québec ou le Brésil, avec les Parcs européens au sein d'Europarc où nous animons également la section francophone.

Cette année verra également la concrétisation d'un nouvel espace de coopération monté avec RNF, la Fédération des CEN et les Parcs nationaux qui permettra de proposer de manière coordonnée une expertise des aires protégées françaises dans le monde entier. Vous en entendrez sans doute rapidement parler.

La mission de la Fédération vise également à faire connaître et faire rayonner les Parcs. Notre nouvelle stratégie est désormais adoptée, elle confirme les cibles déjà identifiées en mettant davantage l'accent sur les élus et en accentuant la perception que les décideurs peuvent avoir du réseau des Parcs comme un partenaire innovant dans les champs de l'aménagement, de l'égalité des territoires, de la transition écologique et de l'agriculture et de l'alimentation.

Pour peser il faut faire connaître nos actions. Les outils déclinant ces objectifs sont en cours de développement. Nous poursuivons également la stratégie de concentrer nos moyens sur des actions partenariales de niveau national, des opportunités d'édition ou de réalisation qui permettent de toucher le plus grand nombre tout en respectant l'image et le message que diffusent les Parcs. Cela a été le cas avec la série sur France Télévision diffusée en début d'année, avec notre partenariat M6 autour de la marque, dans nos choix d'édition avec la publication de la bande dessinée chez Casterman sur la forêt.

L'année 2022 nous réservera encore quelques belles opportunités.

Évoquer enfin la rénovation de nos locaux au 27 rue des petits hôtels dans le Xème arrondissement qui nous a mobilisé énormément cette année et qui nous mobilisera encore jusqu'en automne.

Nous avons obtenu toutes les autorisations administratives et les entreprises démarrent actuellement les travaux. Nous sommes bien entendu impatients de vous faire découvrir ce nouveau siège qui sera, à n'en pas douter, à l'image des Parcs naturels régionaux.

Pour finir j'aimerais remercier les élus du Bureau de la Fédération qui se réunit tous les mois, pour leur très grande assiduité, les vice-présidents et présidents de commissions.

Je veux saluer le travail de l'équipe de la Fédération totalement mobilisée pour le réseau dans une période où il faut faire preuve d'une grande adaptabilité, les 20 agents permanents, les chargés de mission des Parcs mis à disposition partiellement, remercier aussi les 2600 agents des Parcs naturels régionaux de France.

Vous remercier, vous tous, représentants des Parcs, des Régions, des associations d'élus et des partenaires, membres de notre belle Fédération pour la confiance que vous nous accordez. La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est à votre service. Pour finir, merci à nos nombreux partenaires publics et privés pour leur soutien et en particulier aux Ministères, celui de la Transition Ecologique, de l'Agriculture, de la Cohésion des Territoires.

Merci pour votre attention.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité
--

3) Présentation du bilan d'activités 2021 par Eric Brua, directeur

Institutionnel :

- 10 réunions de Bureau
- 2 Assemblées générales dont une en présentiel
- Suivi des grandes politiques nationales (plan de relance, plan avenir Montagnes, prorogation classements des chartes, transition écologique dans les territoires ruraux ...)
- Renouvellement partiel du Bureau
- Acquisition de locaux
- Le CORP organise deux controverses

Communication

- Edition de deux numéros du magazine « Parcs »
- Emission « Top chefs » sur M6 avec des produits marqués
- Série « Belles histoires »
- Diffusion de la série de films courts « initiatives de nos régions, une autre vie s'invente ici » sur France TV

Chartes et syndicats mixtes

- Avis sur les chartes révisées pour 3 Parcs (Alpilles, Grands Causses, Vercors)
- Avis d'opportunités pour extension du périmètre pour les Parcs d'Armorique et Forêt d'Orient
- Création de deux nouveaux Parcs (Corbières Fenouillèdes, Doubs Horloger)
- Audit sur l'avenir du logiciel EVA avec une réorganisation du logiciel dont la création d'un poste de « product owner »

Europe et International

- Accueil d'une délégation de la Guinée dans le Parc du Massif des Bauges et 2^e mission en Guinée (Philippe Gamen, Eric Brua)
- Accueil d'une délégation de la Turquie dans le Parc du Haut Languedoc
- Echanges avec le Québec, le Brésil, les Philippines, et Chypre
- Participation au Congrès mondial de l'UICN à Marseille

Biodiversité et gestion de l'espace

- Participation au Congrès mondial de l'UICN à Marseille
- Animation du Défi « Familles à Biodiversité positive »
- Organisation des rencontres nationales Natura 2000 avec le MTE et I4OFB
- Plusieurs enquêtes menées sur les pesticides, insectes pollinisateurs, sur les solutions fondées sur la nature (SfN)

Marque commerciale

- Organisation de voyages d'influenceurs dans les Parcs
- 39 projets de marquage
- Mise à jour des différents référentiels
- Suivi des partenariats avec INAO, FNAB et Clévacances

Economie et tourisme

- Choix de l'entrepreneur et du slogan pour Destination Parcs
- Participation à l'opération « innover à la campagne, j'entreprends là où j'ai envie de vivre »

Agriculture et alimentation

- Appui au montage de dossiers Projet alimentaire territorial (PAT)
- Construction d'une convention avec la FNAB
- La Fédération s'est mobilisée pour défendre l'ambition agroécologique de la PAC

Forêt

- Contribution au documentaire « Etre en transition »
- Accompagnement du projet partenarial avec les éditions Casterman pour l'écriture d'une bande dessinée documentaire sur la forêt (parution mars 2022)
- Mise en réseau des « marteloscopes » avec l'ONF

Urbanisme, paysage, énergie, climat

- 8 webinaires sur l'aménagement du territoire
- Organisation des Etats généraux de l'Habitat
- Positionnement sur la méthanisation et le photovoltaïque
- 10 ateliers territoriaux « hors les murs »

Vie culturelle, social et éducation

- Présentation de l'étude « le livre et la lecture »
- Partenariat avec l'IREST sur les questions du patrimoine culturel des territoires
- Partenariat et convention avec la SACEM

Olivier Claude fait souligner le travail réalisé par la Fédération sur l'autofinancement. Ce déblocage va aider les Parcs ainsi que la dotation biodiversité aux communes.

Le Président : Cette dotation doit vivre et prospérer. C'est une reconnaissance pour les Parcs. En 2007, on parlait de fiscalité.

Cette dotation ne sera pas ouverte à l'ensemble des communes de vos territoires mais uniquement à celles qui répondent aux critères de la Loi (ruralité, moins de 10.000 habitants, potentiel financier inférieur au potentiel financier moyen de la zone).

C'est un signal fort en direction de nos territoires.

Mathieu Labrousse regrette qu'il n'y ait pas eu d'information sur la dotation biodiversité.

Eric Brua : la liste officielle n'est pas encore publiée. La Fédération a communiqué une liste des communes éligibles élaborée en interne et en application des critères du texte de Loi.

Le bilan d'activités 2021 est adopté à l'unanimité

4) Présentation du bilan financier 2021 présenté par Jean Mangion, vice-président chargé des finances

Les comptes qui vous sont présentés ont été arrêtés par le Bureau de la Fédération le 9 mars 2022, et contrôlés par le Commissaire aux comptes, Brice Rogir.

Les produits d'exploitations s'élèvent à 3 137 253 €, et les charges à 2 938 350 €.

La réalisation par rapport au budget prévisionnel (pm 3 797 970 €) est de 82%.

Le résultat est positif avec 49 285 €.

C'est une bonne nouvelle qui traduit la santé financière de la Fédération.

1. Bilans

Le fait marquant du bilan 2021 est l'acquisition de nos locaux, au 27 rue des Petits Hôtels.

- Cette acquisition vient « grossir » notre **actif** de 3 423 543 €.
- En miroir de cette acquisition, nos **dettes** (passif) ont également augmenté avec la souscription d'un emprunt. Elles s'élèvent au 31 décembre à 2 937 308 €. Cette somme diminuera tous les ans au fur et à mesure du remboursement des mensualités.

Je tiens aussi à souligner plusieurs autres éléments du bilan :

- Les **disponibilités (=trésorerie)** en fin d'année s'élèvent à 1 705 782 €, soit un montant comparable à celui de fin 2020. Comme dans les Parcs, c'est un sujet sensible compte tenu des délais d'encaissement de certaines subventions.
- Les **fonds dédiés** (=reports) s'élèvent à 110 190 €, et sont en baisse significative par rapport à 2020, ce qui témoigne d'un meilleur engagement des actions en 2021.

- Les **provisions pour risques** sont en augmentation. Elles s'élèvent à 181 964 € et intègrent en particulier un contentieux en cours auprès de notre bailleur de la rue Christiani.

Le résultat 2021 permettra de renforcer nos **fonds propres** qui seraient portés à **1 237 110 €**. Ils correspondent à l'équivalent de 3 à 4 mois de trésorerie. Ils nous permettront aussi d'engager les travaux dans nos nouveaux locaux dans une certaine sérénité.

2. Compte de résultat

Comme je l'indiquais en introduction les produits d'exploitations s'élèvent à 3 137 253 €, et les charges à 2 938 350 €.

Le volume global de l'activité est similaire à celui de 2020. Le programme d'action a pu être conduit conformément à nos ambitions, même si l'année 2021 a été impactée par les restrictions sanitaires sur les déplacements et les réunions, ainsi que l'annulation ou le report de certains évènements.

Les produits d'exploitation

Si l'on regarde dans le détail **l'évolution des recettes** : les cotisations ont légèrement augmenté car elles intègrent les deux parcs créés ainsi que la quote-part correspondante des cotisations régionales. Elles représentent au total 1 160 971 €, soit 37% des produits. Les subventions de nos partenaires sont également en hausse, après avoir régulièrement baissé au cours des dernières années. Avec 1 507 007 €, elles représentent 48 % de nos ressources.

Je remercie en particulier les Parcs, les Régions, le ministère en charge de l'environnement et tous nos partenaires de nous avoir fait confiance.

Les charges d'exploitation

Pour ce qui concerne **les charges** : le renforcement des salaires et charges sociales est en lien avec l'augmentation de l'effectif. Cette évolution permet de déployer dans les meilleures conditions le programme d'actions. Les prestations externalisées sont en légère baisse.

B/ Questions sur les comptes (Michaël Weber)

C/ Intervention du Commissaire aux comptes (Brice Rogir)

- Rapport sur les comptes annuels

Notre mission consiste à prendre connaissance des activités et de l'exercice de la Fédération, d'examiner le processus des contrôles internes et d'échanger avec l'équipe de la Fédération, les chargés de missions sur l'avancement de leurs projets pour leur retranscription en comptabilité. On travaille beaucoup avec Sylvie Gauchet et Christine Rosse, comptable de la Fédération.

Après avoir fait ces échanges et travaux de vérification, nous arrivons à la conclusion suivante : nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Ce qui caractérise le patrimoine, c'est l'acquisition immobilière qui a été comptabilisée dans les actifs avec un emprunt ce qui augmente l'actif et le passif.

Nous avons travaillé en totale indépendance et vérifié les éléments du rapport financier. Les annexes sont très détaillées.

- **Rapport spécial sur les conventions réglementées**

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé

A RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX MEMBRES DU BUREAU

Objet

Rémunérations versées aux membres du Bureau par votre association soumise au rapport de l'article L.612-5 du Code de commerce et également à celui de l'article 261 paragraphe 7-1°-d du Code général des impôts.

Personne concernée

Monsieur Michael WEBER
Président

La rémunération brute allouée au Président de votre association, pour l'exercice 2021, au titre de l'article 261 paragraphe 7-1°-d du Code général des impôts, s'élève à 33.795,39 €.

D/ Délibérations

- Approbation des comptes 2021
- Affectation du résultat de **49 285 € aux fonds associatifs**

Pour approbation

Les membres de l'assemblée générale approuvent à l'unanimité les comptes 2021 et l'affectation du résultat de 49 285 euros aux fonds associatifs.

5) Adoption du programme d'activité 2022

Vie institutionnelle présenté par **le Président** :

- Activité statutaire : animation des instances statutaires, représentations auprès des partenaires, positionnements sur l'actualité.
- Veille législative et réglementaire, réflexions stratégiques : décrets et circulaires sur les Parcs, relations avec les collectivités et groupements.
- Contribution à différents comités de pilotage nationaux : outils de gestion des aires protégées...
- Contribution aux politiques « de transition » : climat, biodiversité...
- Mobilisation des partenaires dans le cadre des évènementiels 2022 : Congrès des Parcs en relations avec les représentants nationaux des différentes collectivités (ARF, ADF, ADCF...) dans le cadre de leurs compétences : identification des enjeux, et des pratiques à promouvoir, construction de positionnements
- Animation de partenariats avec les entreprises publiques et privées

Chartes et syndicats mixtes présenté par **Laurent Marting**, président de la commission chartes et syndicats mixtes :

- Instruction des dossiers d'opportunité, d'avant-projets et projets de chartes en révision et en création, appui-conseil, mise en exploitation de RéCréChartes, logiciel de pilotage de la révision d'une charte ou de la création d'un Parc
- Animation d'une « communauté Évaluation », plateforme commune d'échanges méthodologiques PNR-PN-OFB, suivi et développement du logiciel EVA pour le pilotage de la mise en œuvre de la charte
- Veille et appui conseil sur la rédaction des statuts des syndicats mixtes, suivi des difficultés, collecte des données budgétaires, relations juridiques avec les collectivités et groupements, suivi de la formation des personnels des Parcs avec le CNFPT et l'OFB.

Marque commerciale « Valeurs Parc naturel régional » présenté par **Michel Garcia**, vice président de la commission Marque

- Déploiement du plan marketing (année 7) : campagne de presse, campagne Facebook, site internet « Consommer Parc », refonte de l'espace web
- Animation du réseau (poursuite des travaux d'harmonisation, suivi des référentiels, renouvellement des conventions)

Communication présenté par **Catherine Marlas**, présidente de la commission communication

- Réalisation de 2 numéros du magazine Parcs, relations avec les éditeurs nationaux, mise à jour des documents institutionnels (affiches, plaquettes, ...).
- Diffusion de communiqués de presse, suivi des contacts presse, organisation de 5 opérations presse majeures.
- Création d'un ouvrage jeunesse sur les Parcs
- Prospective sur la création d'une deuxième saison des films France TV
- Création d'outil permettant de comprendre ce qu'est un Parc
- Co-organisation d'évènements partenaires en direction du grand-public, appui à des manifestations nationales (Jour de la nuit, Concours Prairies fleuries),
- Accompagnement à la constitution d'une base de données nationale des bénéficiaires de la marque Valeurs Parc naturel régional et à sa valorisation sur le site web de la Fédération (pages Consommer Parc),
- Améliorations techniques des outils numériques, animation des comptes Facebook et Twitter.

Europe et International présenté par **Sophie Tubiana**, présidente de la commission Europe et International

- Réalisation d'outils de communication (supports multilingues, films, récits d'expérience) ; suivi des partenariats et coopérations; participation aux événements internationaux ; accentuation de la dimension transfrontalière et francophone.
- Coopération avec l'Uruguay : poursuite du partenariat pour renforcer son système d'aires protégées et développer des filières de qualité (tourisme durable, agriculture, marque).

- Coopération avec le Mexique : poursuite du partenariat sur la finalisation du projet pilote « Paysage Bioculturel » dans l'Etat de Jalisco et l'évolution au niveau national des catégories d'aires protégées.
- Partenariat dans le cadre de la cellule inter réseaux aires protégées (RNF, FédécEN, PN)
- Animation du partenariat avec Europarc (section francophone)
- Refonte du partenariat avec l'AFD

Biodiversité et gestion de l'espace présenté par **le Président**

- Suivi des principales politiques de l'Etat et de l'Union européenne, mise en œuvre des outils et principes de la loi Biodiversité.
- Appui-conseil aux Parcs et organisation d'échanges thématiques transversaux (santé / biodiversité / bien-être / alimentation / cadre de vie, les financements innovants, l'utilisation de la biodiversité pour l'adaptation au changement climatique), développement de la recherche et valorisation des expériences des Parcs.
- Contribuer à la mise en œuvre, dans les Parcs de la stratégie nationale pour les Aires protégées 2030
- Coordination de l'inter réseaux Natura 2000 et territoires
- Poursuite des défis « : familles à biodiversité positive »
- Co-organisation Concours agricole national de Prairies fleuries

Urbanisme, paysage, climat, énergie, présenté par **Philippe** Gamen, président de la commission Urbanisme, paysages, climat, énergie

- Poursuite des ateliers hors les murs en lien avec le monde de l'enseignement et de la recherche et en lien avec le programme des petites villes de demain
- Accroître la prise en compte du paysage (inventaire des pratiques, lien avec ZAN, webinaires, chartes et paysage...)
- Accompagner l'adaptation au changement climatique des zones de montagne en créant un groupe Parcs naturels régionaux
- Alimenter les universités populaires du cadre de vie
- Suivi des projets EcoQuartiers ruraux
- Adaptation carbone et énergie (identification des bonnes pratiques, label bas carbone, relations Parcs et opérateurs)
- Eco-construction, rénovation et biosourcés (animation du GT biosourcés, poursuite du partenariat avec le CREBA)
- Approfondir les stratégies territoriales et les outils en faveur de la maîtrise de la pollution lumineuse et de la mise en œuvre des trames noires

Economie et tourisme présenté par **Michel Gros**, président de la commission Economie et Tourisme

- Biodiversité et développement économique : approfondissement du thème biodiversité et entreprises,
- Promotion de l'entrepreneuriat dans les Parcs au travers de la fabrique à projets et innover à la campagne

- Tourisme et activités de pleine nature, animation du réseau autour des enjeux de pratiques de pleine nature et d'hyper fréquentation, participation au développement d'outils de connaissance type Outdoorvision
- Mise en œuvre du projet de commercialisation de l'offre Destination Parcs

Agriculture et Alimentation présenté par **Eric Brua**

- Poursuivre le programme en faveur de l'agroécologie : communiquer sur l'agroécologie dans les Parcs, mieux connaître l'agriculture dans les Parcs et poursuivre l'analyse entre agriculture et alimentation territoriale, renforcer les partenariats (FNAB, INAO), renforcer les filières territoriales durables
- Accompagner la mise en œuvre de la PAC en partenariat avec les Parcs nationaux et l'OFB (animation réseau, améliorer la connaissance, expérimenter)
- Soutenir la transition alimentaire (partenariat Résolis sur la connaissance des dynamiques territoriales, gouvernance et alimentation, partenariats européens et internationaux notamment avec le Québec)
- Mise en œuvre de la phase 2 du projet venaison en partenariat avec la Fédération nationale de la chasse.

Forêt présenté par **Eric Brua**

- Poursuivre le travail déjà engagé sur la forêt et le maintien et le renforcement de la biodiversité
- Approfondir le thème de la forêt et du changement climatique (dimension atténuation avec l'entrée "stockage du carbone" et adaptation sous l'angle "solutions fondées sur la nature").
- Intensifier le volet "nouvelles attentes sociales vis à vis de la forêt"

Vie culturelle, social et éducation, présenté par **Jean-Jacques Boussaingault**, président de la commission vie culturelle, social et éducation

- Animation du réseau culture et éducation
- Création musicale en milieu rural : appel à manifestation d'intérêt
- Ateliers Hors les murs : la participation des habitants dans la valorisation du patrimoine culturel
- Participation et initiatives citoyennes dans les Parcs (action 2021 reportée)
- Une édition jeunesse sur les Parcs naturels régionaux

Le Président remercie les membres des commissions et les chargés de mission de la Fédération.

Jean-Pierre Furlon demande que ne soient pas oubliées les langues régionales.

Les membres de l'assemblée générale approuvent à l'unanimité le programme d'activités 2022.

6) Approbation du budget prévisionnel 2022 présenté par Jean Mangion, vice-président, chargé des finances

Le budget prévisionnel 2022 est de 3 781 739. C'est un budget stable par rapport à 2021. Il est équilibré.

Ce budget a été préparé par l'équipe de la Fédération sur la base du programme d'activité de chaque Commission, puis examiné en Bureau le 9 février 2022.

2. Les recettes

Le budget a été élaboré sur la base des **cotisations** et de **18 conventions** de partenariats financiers.

- **Les cotisations** des 4 collèges représentent 1 192 601 € soient 32% des recettes prévisionnelles. Le retrait de la Région Hauts de France a en partie été « compensé » par l'arrivée de deux nouveaux parcs.
- **Les subventions des ministères ou des organismes publics** représentent 42% des recettes prévisionnelles (soit 1 596 691 €) dont 917 73 € du ministère en charge de l'environnement. Elles sont en cours de discussion. S'ajoutent des reports pour 101 412 € sur des opérations subventionnées en 2021 et non terminées.
- **Les contributions des 6 entreprises publiques** : sont en augmentation avec l'arrivée de deux nouveaux partenaires ENEDIS et ENGIE, ce qui porte à 6% ces recettes prévisionnelles (soit 161 000 €).
- Les recettes sur les participations aux séminaires sont estimées à 129 000 € (hébergement et repas), sur le Congrès à 79 200 €, sur la marque Valeurs parc naturel régional à 154 170 € (dont 44 000 € déjà mobilisés en 2021). Les « autres participations » sont constituées des contributions des parcs aux projets suivants : films France TV, Destination Parcs, BD jeunesse.

2. Les dépenses

Les **salaires, taxes et charges liées au personnel** représentent la part la plus importante des dépenses : 45%, soit 1 718 906 €, pour un effectif de 23 personnes.

Les dépenses en **prestations de services** représentent 637 749€ (17% des dépenses). Elles comprennent les frais liés aux éditions, les supports de communication, ainsi que les études et externalisées.

Les dépenses en **transport, missions et réception** sont liées aux missions et repas de travail organisés par la Fédération. Elles représentent 311 503 € (9% des dépenses).

Les **coopérations avec les Parcs et partenaires** permettent de compléter l'action de la Fédération, dans le cadre de partenariats de mission ou de services, sur différents sujets et représentent une part croissante dans le budget 552 310 € (15%).

3. Le budget par action (page 3)

Si l'on regarde la ventilation du budget sur les actions, par ordre décroissant :

- Les actions de communication représentent 808 021 € (21%)
- L'activité statutaire et institutionnelle représente 515 391 € (14%)
- Les actions sur l'urbanisme, le paysage, le climat et l'énergie représentent 506 127 € (13%)
- Les actions sur la biodiversité représentent 465 276 € (12%)
- Le suivi des chartes, de l'évaluation, des syndicats mixtes représente 424 790 € (11%)
- L'agriculture et la forêt : 329 516 € (9%)
- La marque « Valeur Parcs » : 246 765 € (7%)
- L'économie et le tourisme : 172 336 € (5%)
- La vie culturelle et l'éducation : 115 450 € (3%)

En conclusion

Le budget 2022 est très proche de celui de 2021 avec une ambition et une exigence qui se traduisent par la mobilisation de partenariats multiples.

Il repose en effet sur la confiance et la solidité de nos partenariats actuels.

Il optimise certains coûts en intégrant pleinement le recours aux nouveaux outils de travail tels la visioconférence,

Il intègre également l'amortissement des locaux et travaux de la rue des Petits Hôtels.

Le Président : le budget est contraint et je remercie le Ministère pour sa contribution au financement des nouveaux locaux. On essaie de trouver des solutions pour la verrière avec la co propriété et de négocier au mieux les conditions de départ des locaux actuels.

Délibération

Il est proposé à l'Assemblée générale d'adopter le programme, le budget prévisionnel de 3 781 739 € ainsi que les cotisations établis sur les bases suivantes :

- **Cotisations**
 - Collège 1 :
 - une évolution de l'assiette générale des cotisations proportionnelle à l'arrivée de deux parcs supplémentaires en 2021, et ce conformément aux statuts
 - une évolution de l'assiette générale des cotisations de + 410 €, pour les nouveaux services du logiciel EVA
 - Collège 2 : 321 957 €
 - Une évolution de 6 035 € pour les régions Occitanie et Bourgogne Franche Comté consécutive à la création de deux parcs supplémentaires en 2021
 - Un ajustement des cotisations des régions Ile de France, Normandie et Centre Val de Loire, consécutif à la modification du nombre de communes classées.
 - Collège 3 (Ass. élus) : 483 €
 - Collège 4 (Partenaires) : 7 250 € (363 € par association et 483 € par établissements publics)
- **Autres contributions :**
 - logiciel EVA : 1400 € par organisation (PNM, PNx et OFB)
 - marque « Valeurs Parc naturel régional » : 1 900 € par Parc
 - plateforme de commercialisation « Destination Parcs » : 3000 € par Parc
 - Participation au Congrès : 195 € par participant.
- **Partenariats :**
 - Engagement des conventions financières 2022

Les membres de l'assemblée générale approuvent le programme et le budget prévisionnel à l'unanimité

Questions diverses

Le Président informe les membres de l'Assemblée générale que suite à la réunion des directeurs du 5 avril, la proposition a été faite que la Fédération réceptionne des fonds pour aider l'Ukraine et les reverse pour le compte du réseau.

Eric Brua : un premier appel avait été fait pour récolter des dons de la part d'une association autrichienne membre d'EUROPARC et qui a permis de récolter 1 million d'euros à l'échelle européenne.

Un ancien directeur de Parc à la retraite a témoigné pendant la réunion des directeurs du 5 avril, de la situation d'une aire protégée (Méotida) située à côté de Marioupol où cette aide ne peut arriver. Cette zone est totalement isolée.

Le personnel de cette aire protégée est mobilisé pour aider les réfugiés qui n'ont pas évacué le pays.

Il est proposé que la Fédération serve de relais pour envoyer les dons.

Congrès

Le congrès est prévu les 18, 19, 20 octobre dans le Parc de Brière. L'appel est lancé pour les inscriptions avec les jauges habituelles.

La réunion des présidents qui se déroule le mercredi matin avant l'ouverture du Congrès aurait comme sujet le zéro artificialisation nette.

Le Président rappelle que l'année où il n'y a pas le congrès, sont organisées des Universités d'été des Parcs. Il faudrait donc trouver un Parc hôte pour 2024.